

Dispositif d'accompagnement des institutions culturelles en gestion des ressources humaines

Lausanne, le 15 juin 2021

Intention :

La Ville accélère la mise en place de son accompagnement des institutions culturelles subventionnées en lien avec la prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Elle assumera des analyses régulières de ses grandes institutions culturelles en gestion des ressources humaines, comme elle le fait déjà en matière de finances, fonctionnement et gouvernance.

Elle souhaite s'assurer que toutes les institutions culturelles disposent de fondements écrits solides en matière de gestion des ressources humaines (règlement et charte du personnel, processus internes).

Elle souhaite s'assurer de la mise en place d'une cellule externe de confiance, pour l'ensemble du secteur culturel.

Elle souhaite pour ce faire pleinement collaborer avec les partenaires sociaux, avec les associations faitières dans le domaine de la culture et avec des associations ressources spécialisées.

Fondements :

La Municipalité souhaite favoriser une meilleure prévention des discriminations dans le milieu culturel, de la santé et sécurité au travail, ainsi que des risques en matière de climat de travail.

Elle accorde une attention particulière à s'assurer de la bonne gestion de l'argent public et des conditions de travail qui prévalent dans les institutions culturelles subventionnées.

Le milieu culturel n'est pas épargné par les pratiques toxiques en matière de gestion des ressources humaines.

Les particularités du milieu culturel imposent des relations hiérarchiques complexes et une certaine loi du silence, qui peuvent empêcher la transparence, la participation et la prévention des problèmes en matière de ressources humaines.

Dispositif général :

- La Ville fait réaliser une enquête (environnement et climat de travail) auprès des institutions culturelles pour lesquelles elle est première collectivité subventionnante et à hauteur de plus de CHF 500'000.-.

Un tel sondage est effectué tous les quatre ans et couvrirait les institutions suivantes :

- Théâtre Vidy-Lausanne
- Opéra de Lausanne
- Orchestre de chambre de Lausanne
- Béjart Ballet Lausanne
- Arsenic
- Petit Théâtre
- Festival de la Cité
- Les Docks

Cette enquête poursuit les objectifs suivants :

- Enquête générale de satisfaction anonyme et confidentielle, sous le prisme de la santé et sécurité au travail, du climat de travail et de l'encadrement
- Prévention et détection des risques de mal-être au travail
- Evaluation quantitative et qualitative des résultats du sondage
- Plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail

Les contours de chaque enquête peuvent être ajustés en fonction des situations particulières.

La Ville peut ponctuellement réaliser des audits, selon des formes à convenir, auprès d'institutions culturelles subventionnées à hauteur de moins de CHF 500'000.-.

- La Ville accompagne les institutions culturelles qu'elle subventionne à hauteur de plus de CHF 100'000.- dans la mise à jour / mise sur papier de fondements écrits solides en matière de gestion des ressources humaines (règlement et charte du personnel), ainsi que dans la mise en place de processus transparents et internes.
- La Ville accompagne la mise en place généralisée d'une cellule ressource (personne de confiance en entreprise), pour permettre au personnel des employeurs culturels de témoigner et obtenir du soutien qualifié auprès de personnes neutres et externes (notamment en lien avec toutes les formes de harcèlement).
- La Ville assure une collaboration régulière avec le Syndicat suisse romand du spectacle et avec les associations faitières des différents secteurs culturels concernés, dans un souci de prévention plus générale dans les milieux culturels.

L'analyse plus générale des outils et du fonctionnement en matière de gestion des ressources humaines est assurée dans le cadre des audits réguliers effectués par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

Responsabilités et financement :

La mise en place de l'enquête, ainsi que le mandat d'évaluation sont confiés à des sociétés spécialisées dans le domaine de l'audit en ressources humaines. La Ville assume la prise en charge de ces coûts.

La Ville assume la responsabilité et la prise en charge financière des sondages de satisfaction, dans une optique de prévention et de prise de température régulière.

La Ville fait parvenir aux institutions l'évaluation de l'enquête pour information et prise de toutes les mesures utiles en découlant.

En cas d'évaluation critique du résultat d'une enquête, la Ville transmet une demande formelle à l'institution concernée de réaliser un audit en ressources humaines plus approfondi et d'adresser les problèmes identifiés. Ce volet plus fondamental relève le cas échéant de la responsabilité de l'institution qui en assume les frais.

Mise en consultation auprès de :

- ARTOS, Association romande technique organisation spectacle
- AVDC, Association vaudoise de danse contemporaine
- Association Petzi
- Association suisse des orchestres professionnels
- Canton de Vaud, Service des affaires culturelles
- FCMA, Fondation pour la chanson et les musiques actuelles
- FRAS, Fédération des arts de la scène
- Les Compagnies vaudoises



- Sonart, Association suisse de musique
- Syndicat suisse romand du spectacle
- t., Professionnels du spectacle
- USDAM, Union suisse des artistes musiciens
- Ville de Lausanne, Contrôle des finances
- Ville de Lausanne, Service du travail
- Institutions concernées, au bénéfice d'une subvention de plus de CHF 500'000.- par année de la part de la Ville de Lausanne, en sa qualité de première subventionnante.

Délai de mise en consultation :

Lundi 16 août 2021

PROJET MIS EN CONSULTATION